

L'an deux mille dix, le 21 mai à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants

Nombre de membres présents : 24 et 4 pouvoirs

Date de la convocation : 12 mai 2010

**Pour la Communauté d'agglomération :** 21 et 4 pouvoirs

**Clermont-Communauté**

MM. Olivier ARNAL (pouvoir à M. PASCIUTO) ; Alain BARDOT (pouvoir à M. MARTINET) ; Michel BERNON ; Jean-Marc BONICEL ; Jacques BLAIZE ; Alain BROCHET ; Eric CHAMPOMMIER ; Mme Bernadette CHASSEFIÈRE ; MM. Jacques CHEVALIER ; Georges DASSAUD ; Mme Agnès DESEMARD ; MM. Serge DUBOISSET ; Michel FANGET ; Pascal GENET ; Serge GODARD ; Alain MARTINET ; Jean-Marc MORVAN ; Albert ODOUARD ; Hervé PRONONCE ; Pierre RIOL ; François RAGE (pouvoir à M. DASSAUD) ; Dominique VERGNE (pouvoir à M. DUBOISSET) ; Mme Odile VIGNAL ; MM. Lucien VRAY ; Louis VIRGOULAY.

*Était également présent : M. MAYOT, délégué suppléant de Mme VIGNAL.*

**Pour la Commune de SAYAT :** 0

**Pour le Département du Puy-de-Dôme :** 3

MME Claudine LAFAYE ; MM. Serge LESBRE ; Bertrand PASCIUTO.

**DELIBERATION N° 10**

**Réunion du Comité Syndical du 21 mai 2010**

**OBJET :** REMISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES DU CENTRE DE MAINTENANCE BUS DE LA PARDIEU - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE M 09-24

La mise en conformité électrique du site de T2C la Pardieu est prévue sur une durée de trois ans.

Le maître d'œuvre SINTEC a remis un avant-projet détaillé de la première phase de travaux devant se dérouler en 2010.

A ce stade, le maître d'œuvre s'engage sur une prévision financière de 157 000 €HT.

**Le montant prévisionnel de travaux est donc arrêté à 157 000 €HT pour la première phase.**

L'estimation financière globale du projet est de 300 000 €HT sur trois ans, la rémunération du maître d'œuvre est donc arrêtée pour la première année à :

Tranche ferme :

Année 1 :  $3000 \times 157\,000 / 300\,000$  soit **1 570,00 €HT**

Tranche conditionnelle :

Année 1 :  $157\,000 \times 3,47\%$  soit **5 447,90 €HT**

**Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la première phase de travaux est donc de 7 017,90 €HT.**

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché M 09-24.

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Transmission au représentant de l'Etat.



Le Président du SMTC

Serge GODARD

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME

10 JUIN 2010

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND